

LEXIQUE sur les entreprises sociales (se rapportant à 4 pays: France, Belgique, Italie et Royaume Uni)

1. Termes communs à la plupart des pays et des langues.

Troisième système (terme adopté par la Commission européenne) : se réfère aux institutions économiques et sociales, telles que les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations, ainsi qu'aux initiatives de création d'emplois, visant à répondre, par la fourniture de biens et de services, à des besoins que ni le marché ni le secteur public ne peuvent satisfaire.

Economie sociale : secteur regroupant des organisations (coopératives, mutuelles, associations, fondations) qui produisent des biens et des services dans un but social (le principe de l'acteur) et non dans le but de réaliser de profits (le principe de l'actionnaire), non seulement dans un cadre sans but lucratif mais aussi dans des entreprises privées qui se fixent des buts –ou une responsabilité- sociale.

Tiers secteur : synonyme du secteur sans but lucratif, (mais est plus restrictif en excluant souvent les coopératives), à mi chemin entre les secteurs public et privé, recourant à des formes de financement mixte et qui est perçu soit comme un secteur « résiduel » d'accueil des exclus des deux secteurs précédents, soit comme un secteur alternatif et une composante interactive et prometteuse de l'économie et de la société.

Economie plurielle: vision de l'économie dans laquelle les divers acteurs, le secteur privé et public, la société civile contribuent à la création de richesses, facilite l'insertion et la cohésion et vise à réconcilier l'économie et la société.

Entreprise sociale : entreprise privée, ayant une stratégie dont la finalité est de combiner des buts à la fois économiques et sociaux (de produire une « utilité sociale ou de viser un intérêt collectif) et non de chercher à maximiser des profits à travers la production de biens et de services tout en recherchant des réponses novatrices à des problèmes, tels que l'exclusion sociale, le chômage ou l'absence de services sociaux. Ces entreprises visent à combiner les compétences entrepreneuriales du secteur privé et la mission sociale du secteur sans but lucratif. Elles prennent des formes juridiques variables :coopératives, mutuelles, régies, associations, etc.

Coopérative: association de personnes qui se réunissent sur une base volontaire afin de répondre à leurs propres besoins économiques, sociaux ou culturels et à des aspirations à travers une entreprises qui est leur priorité commune et est gérée selon des principes démocratique (un homme, une voix). Les coopérateurs peuvent être des travailleurs, des producteurs, des consommateurs ou des épargnants.

Les coopératives sont engagées dans une large gamme d'activités de la production au commerce de détail, de l'agriculture aux hautes technologies, de la banque au logement. Les principaux groupes sont les coopératives de consommateurs, de production et de services, agricoles et de logement.

Communauté. Ce terme est utilisé dans deux sens très différents. L'un se réfère aux personnes liées entre elles par des intérêts, des valeurs ou une origine commune (ethnie minoritaire, handicapés, femmes, homosexuels, etc.). l'autre se réfère à la « communauté locale » d'une population vivant dans un même espace

géographique, partageant des valeurs ou des intérêts liés à cette localisation commune et au développement de cet espace (Community development se traduit par développement local). En dépit de définitions et d'une compréhension différentes de cette notion selon les pays, on considère que toute communauté a quelques critères communs (interdépendance entre les membres, bénévolat, sentiment d'appartenance, interactions culturelles, liens avec les forces politiques locales, valeurs et intérêts partagés)

Développement local: processus collectif qui fédère et organise en réseau les acteurs locaux publics et privés d'un territoire en vue de promouvoir des initiatives ou un projet (stratégie) collectif d'avenir. Il peut être intégré et durable, économique ou social , etc.

Association: Organisation indépendante et gérée par ses membres créée par un groupe de personnes pour agir soit au seul bénéfice de ses membres (y compris pour défendre ses intérêts), soit au bénéfice d'une « communauté » (au sens large, ou locale) (En anglais: voluntary organisation)

Fondation : organisation philanthropique qui dispose d'un capital initial dont les revenus – et/ou les fonds collectés – sont affectés au bénéfice d'une communauté ou à fournir des services sociaux, santé, culturels ou économiques d'intérêt collectif.

Mutuelle : organisation dont les membres, propriétaires en assurent la gestion ; elle peut prendre des formes diverses d'un groupe d'auto assistance, d'une société fraternelle, d'une coopérative ; elle n'a pas d'actionnaires et réunit des personnes qui cherchent à bénéficier d'un service commun ; les mutuelles sont très représentées dans le secteur de l'assurance.

Micro crédit: mécanisme de financement des PME et des personnes qui fournit des prêts d'un montant faible, d'investissement ou de fonctionnement. Les dispositifs de micro crédit varient depuis le « coup de pouce » unique ou l'octroi d'une garantie à des montages complexes incluant des services de conseil ou l'appartenance à des clubs de crédit.

Société civile : tout ce qui se situe entre les ménages et l'Etat et offre des possibilités d'action concertée et d'organisation sociale. Elle inclut une large gamme d'organisations –associations, ONG, églises, groupes d'intérêts, syndicats et a une connotation positive de globalité démocratique (selon les conceptions, elle inclut ou non le monde des affaires).

Démocratie participative. Implication des citoyens dans les affaires de leur communauté ou collectivité locale, visant à enrichir la démocratie représentative et la gouvernance locale. On peut distinguer plusieurs degrés de participation croissante : information (information descendante et ascendante); consultation (enquête publique, référendums) ; concertation (lors de l'instruction de dossiers et la préparation de décisions) ; la participation proprement dite de partage du pouvoir (budget participatif) .

Innovation sociale : recherche de nouvelles solutions à des problèmes sociaux et économiques qui visent à améliorer le bien être individuel et des communautés par l'emploi, la consommation ou la participation. Elle inclut l'identification et la fourniture

de nouveaux services, la mise au point de nouveaux modes d'organisation ou processus d'intégration au marché du travail et à la société, de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, ainsi que la mobilisation des acteurs, des populations ou des bénéficiaires.

2 .Termes spécifiques selon les pays.

Belgique et France (termes communs).

Entreprises d'insertion: Elles produisent des biens et des services en vue de leur commercialisation tout en assurant une fonction de réintégration sociale et professionnelle de personnes grandes difficultés sociales, qu'elles embauchent. Elles peuvent avoir un statut de société de capital ou d'association.(cas le plus fréquent). Elles accueillent des personnes sans emploi, dont l'embauche fait l'objet d'un agrément préalable de l'agence pour l'emploi. Elles leur offrent une période d'adaptation dans un milieu productif et un contrat de travail durée déterminée, ne pouvant excéder deux années. Elles disposent d'autre part d'un personnel d'encadrement compétent pour accompagner former et aider ces personnes, y compris pour résoudre des problèmes de santé, logement, etc. L'Entreprise d'Insertion conclut une convention pluriannuelle avec le Service public de l'emploi qui vérifie la viabilité économique et la qualité des soutiens et des services d'encadrement. Elle reçoit des aides publiques incluant des exonérations de charges sociales sur les salaires versés et une aide par poste d'insertion.

Parcours d'insertion : programme ou protocole en étapes où les compétences sociales à acquérir par la personne sont des préalables au développement de compétences professionnelles. En Wallonie on distingue 4 séquences: socialisation et restructuration, remise à niveau, formation qualifiante, transition vers l'emploi. Mais dans la réalité ce passage n'est pas toujours visible et les bénéficiaires n'ont pas cette vision séquentielle de leur insertion et espèrent trouver un emploi le plus directement possible, ce qui se produit rarement.

Les coopératives d'activités et les coopératives d'emplois. Il s'agit de 2 formules très proches. Les premières offrent aux personnes voulant créer leur emploi et une activité, un cadre approprié et la sécurité d'un statut de salarié pendant la phase de montage ou de test en grandeur réelle de leur projet, ainsi qu'un accompagnement et des services personnalisés, des conseils et un suivi, une aide administrative et de gestion, une mutualisation des moyens et des services.

Les couveuses d'entreprises accueillent des entrepreneurs potentiels ayant un projet de création d'entreprise validé et leur permet de tester leur activité en grandeur réelle et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout en disposant d'un statut social et d'un revenu de base.

Belgique.

Sociétés à finalité sociale. Il ne s'agit pas d'un type de société mais d'une modalité qui peut être incluse dans les statuts de tout type de société de capital (y compris coopérative) si les trois conditions suivantes sont réunies :les associés ne recherchent aucun (ou qu'un faible) bénéfice patrimonial; si le but social auquel les

activités sont consacrées est bien défini et si l'un des associés dispose de moins de la moitié des voix.

Entreprises de formation par le travail. Elles accueillent des jeunes en rupture scolaire, professionnelle et parfois sociale. Elles leur assurent une formation professionnelle basée sur une mise en situation réelle de travail. (production et vente d'un bien ou services, vendus aux prix du marché) et à agir sur les dimensions psychosociales (identité, confiance en soi, estime de soi) afin de favoriser leur insertion sociale. Elles sont en partie autofinancées par ces activités et reçoivent des subsides publics pour couvrir des coûts supplémentaires (moindre productivité, temps affecté à la formation en cours de travail, rebus de production, coût de l'encadrement et frais de fonctionnement plus élevés), les jeunes ont un statut de stagiaires et reçoivent une indemnité de formation. Il en existe une 60aine en Wallonie.

France.

Economie solidaire. Nouvelle génération d'initiatives d'économie sociale, le plus souvent portées par des citoyens ou des associations locales et qui cherchent à promouvoir des formes de solidarité externe ou d'utilité sociale (aide à l'insertion, création d'activités, éducation, etc.) – alors que les entreprises plus traditionnelles d'économie sociale visaient la solidarité interne entre ses sociétaires ou ses membres. Elle recouvre aussi des formes de partenariats plus poussées avec les secteurs public et privé et déborde l'économie sociale. Une synthèse entre ces deux générations – qui recourent aux mêmes formes juridiques - tend à se faire sous le nom d'économie sociale et solidaire.

Associations intermédiaires : Organismes qui mettent à la disposition d'entreprises, de particuliers ou de collectivités locales d'un territoire défini, des personnes sans emploi et en grandes difficultés sociales, pour des tâches spécifiques - le plus souvent moins de 16 H par mois et de moins de 240 H sur 12 mois - et rémunérées. Un contrat avec l'utilisateur et contre rémunération et un contrat de durée déterminée avec le salarié en insertion dont la mise en situation de travail permet de mesurer les capacités de retour à l'emploi. Ces associations signent des conventions annuelles d'agrément avec le Service départemental de l'emploi et de coopération avec l'Agence pour l'emploi. Elles accueillent et accompagnent des personnes ainsi embauchées, avec lesquelles elles élaborent un projet professionnel et elles reçoivent des offres d'activités. Elles sont financées par le produit des mises à disposition des salariés et d'aides publiques diverses. Elles sont regroupées dans le réseau COORACE organisé dans chaque région (et qui est l'un des partenaires du PDD de Basse Normandie).

Les entreprises de travail temporaire d'insertion. Relèvent du cadre du travail temporaire et utilisent des offres d'emploi de ce secteur proposées à des personnes en grandes difficultés d'accès à l'emploi. Ces entreprises doivent être agréées et obtenir une garantie financière auprès d'un organisme habilité (banque ou compagnie d'assurance). Elles doivent disposer d'un personnel d'encadrement compétent – à raison de 1 pour 12 salariés en équivalent plein temps. Elles doivent avoir l'agrément et une convention comme pour les entreprises d'insertion. Les aides publiques dont elles disposent sont du même type.

Les Régies de quartier ont une double fonction : assurer des services de proximité et améliorer le cadre de vie en recréant des liens sociaux, le plus souvent dans de quartiers d'habitat social. Elles sont des partenariats locaux entre des associations locales (ou des habitants), les organismes de logement social et les collectivités locales du quartier. Elles interviennent – dans le cadre de contrats de services avec ces institutions pour offrir des services de nettoyage, d'entretien d'immeubles, appartements ou espaces collectifs, de surveillance, etc), assurés par des habitants en difficultés d'accès à l'emploi, embauchés et rémunérés par elles. Mais elles ont aussi pour rôle de mobiliser les acteurs et la population, d'animer le quartier, d'assurer des médiations et de répondre aux attentes des habitants, qu'elles peuvent former à certaines tâches (entretien, réparations etc) dans des chantiers écoles.. Elles ont un statut associatif et s'autofinancent à hauteur de 80% en moyenne. (les 20 % restant étant financés par des aides publiques diverses. Les emplois offerts sont à mi temps et à durée déterminée. Comme pour les autres structures d'insertion elles doivent disposer d'accompagnateurs ou de tuteurs qualifiés, et signer un conventionnement et un agrément avec le Service Public de l'Emploi et peut obtenir le statut d'une entreprise d'insertion (incluant des exonérations de charges sociales et autres taxes)

Les chantiers école sont des lieux d'éducation, de formation, de prévention de la marginalisation et d'insertion des jeunes. Créés par des associations ou des organismes de formation, ils fonctionnent en coopération avec des communes ou des entreprises. Ils accueillent des jeunes de moins de 26 ans sans emploi, de faible niveau de qualification souvent marginalisés et déjà suivis par des éducateurs de rue (mais parfois aussi quelques adultes bénéficiaires du revenu minimum) et leur offrent, dans le cadre d'un contrat d'insertion, des formations et des mises au travail sur de véritables chantiers (BTP, artisanat, récupération et recyclage, environnement, espaces verts). Ils disposent d'éducateurs et formateurs et de tuteurs qualifiés qui encadrent les jeunes. Les activités sont facturées par l'association qui est responsable du chantier école, qui doit être habilitée pour cela et rémunère les jeunes comme le font les associations intermédiaires.

Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, accueillent et hébergent des personnes ou des familles marginalisées en leur proposant pour des durées déterminées, (moins de 6 mois) un domicile de nuit puis une démarche de réinsertion sociale et parfois professionnelle pour les aider à recouvrer leur autonomie. Ils possèdent des centres d'adaptation à la vie active qui sont des ateliers de production ou de ré entraînement au travail et d'aide à la recherche d'emploi. Ils sont pour la plupart gérés par des associations caritatives

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont récentes (loi de 2001, il en existe une 40 aine). Elles associent des salariés, des usagers, des bénévoles, des collectivités locales qui veulent agir ensemble dans un même projet de développement local d'un territoire. Les biens et services produits répondent à des besoins collectifs et ont donc une utilité sociale qui est reconnue par un agrément donné par le Préfet et qui est ou non renouvelé. Cette reconnaissance permet de bénéficier d'aides publiques (emplois aidés et subventions de collectivités locales).

Les boutiques de gestion. Associations qui accueillent, forment conseillent et accompagnent des personnes – souvent sans emploi – qui souhaitent créer une micro entreprise ou se mettre à leur compte (auto emploi). Ces services sont

financés par le Ministère de l'emploi (y compris sous forme de chèques conseil dont peuvent bénéficier les chômeurs) et les collectivités locales.

Italie

Les coopératives sociales Leur statut a été défini par des lois nationale n. 381 du 1991 qui définissent et reconnaissent les finalités propres à ces entreprises. Elles sont des entreprises privées sans but lucratif et, comme tout autre type de coopérative, elles sont basées sur les principes de solidarité, de mutualité et de démocratie. Les coopératives Sociales peuvent être de type A ou de type B.

Les premières - souvent sous contrats avec les Administrations Publiques selon le principe de la subsidiarité- fournissent des services sociaux et de santé le plus souvent aux personnes âgées et handicapées; les services pouvant être assurés à domicile ou dans des structures gérées par les coopératives mêmes.

Les coopératives sociales de type B reposent sur l'idée que les personnes défavorisées sont à même de participer activement à leur réinsertion. Ces entreprises insèrent les personnes défavorisées, avec l'aide de travailleurs sociaux dans des contextes de travail réels, non simulés et organisés selon des critères entrepreneuriaux. Au moins 30% des associés doivent être obligatoirement des travailleurs défavorisés.

Consortium d'entreprises sociales: organisation qui associe plusieurs coopératives sociales. Le Consortium réalise des activités diverses afin d'atteindre des objectifs communs à tous les membres, de réaliser des buts d'intérêts mutuels. L'organisation fournit à ses membres des services communs et représente l'interlocuteur unique et reconnu des associés, auprès des autorités publiques, des clients. Le consortium a lui même un statut de société coopérative dit "de second degré" et doit être composé d'un minimum de 3 coopératives sociales. Les Consortiums en Italie peuvent être de dimension différente: regroupement départemental, régional, ou nationale (tel que CGM, Consorzio Gino Mattarelli) .

Royaume Uni

Charities: Entité créée dans un but altruiste, tel que soulager la pauvreté ou les effets du vieillissement ou de la maladie, améliorer l'éducation et d'autres conditions de vie d'une communauté et que la loi reconnaît comme de nature caritative. Elles peuvent inclure aussi des organismes ou des fonds qui oeuvrent dans l'intérêt public, sont sans but lucratifs et dont la finalité principale est l'altruisme. Ces entités disposent souvent de succursales (trading arm) qui ont des activités d'insertion ou de ventes, qui leur reverse les bénéfices éventuels.

Community-building: processus social et politique dont le but est de renforcer les capacités (ou capabilités) et compétences des acteurs, d'accroître le capital social local, la confiance et les liens sociaux et de créer des réseaux, en vue de promouvoir des alliances, des coalitions ou des coopérations stratégiques entre des organisations, des agences ou des acteurs locaux.

Capacity-building: démarches participatives qui visent à renforcer les capacités des organisations locales ou des associations ainsi que de leurs agents et partenaires en vue de mieux atteindre les objectifs, de mieux planifier leurs activités, de les conduire en concertation, de mieux gérer leurs projets, de s'engager dans des partenariats,

des entreprises sociales et des prestations de services. Il existe quatre types de capacités: organisationnelles, techniques, infra structurelles et communautaires (Sources: S Skinner: Building Community Strengths 1997).

Coopératives. Au Royaume Uni, existent certaines formes particulières de coopératives, telles que :

- les **coopératives communautaires** ou des membres d'une communauté locale travaillent ensemble pour fournir des services de proximité, créer de nouvelles opportunités de développement ou des initiatives de régénération urbaine;
- des **consortia de coopératives** qui fournissent des services d'appui et de conseil à des travailleurs indépendants ou à des PME ;
- des **agences coopératives de développement** (Co-operative development agencies) qui associent plusieurs acteurs en vue de promouvoir des actions de développement local
- les **credits unions**.

Credit unions: organismes coopératifs de financement (il en existe près de 1000 au Royaume uni) qui sont gérés par leurs membres, de façon bénévole et démocratique et qui fournissent à ces membres des services financiers. Ils sont au service des personnes et de communautés locales désavantagées souvent exclues par les banques. Leurs autres caractéristiques sont un accès ouvert, un contrôle démocratique, des rendements financiers très faibles et une formation de leurs membres en vue d'exercer un contrôle.

Development trusts: sont des organismes communautaires (ou des associations locales) chargés de promouvoir le développement économique, social et environnemental ou le renouveau de certains territoires. Elles combinent ces actions locales avec une expertise entrepreneuriale, un esprit d'entreprise avec la résolution de problèmes locaux. Elles vont au delà des actions sociales en créant des entreprises sociales qui encouragent l'autonomie et l'initiative afin d'éviter les situations de dépendance. Elles coopèrent et associent les autorités locale set le secteur du bénévolat.. Mais elle se proposent de créer de la richesse et de réaliser des profits qui seront réinvestis localement.

Entreprises sociales: Ce terme est de plus en plus souvent utilisé au RU et se rapporte à une variété d'entreprises et de statuts juridiques, qui sont souvent proches des statuts privés mais qui bénéficient d'avantages fiscaux du fait de leur raison sociale différente. Le gouvernement, qui dispose d'une stratégie d'appui à ces entreprises, les définissent comme des entreprises qui poursuivent des finalités sociales mais qui réinvestissent leurs profits dans leur communauté locale.

Les firmes sociales (social firms) sont des entreprises sociales qui offrent des emplois aux personnes handicapées. Elles se proposent ainsi de les intégrer dans la vie économique en leur donnant un statut de salarié et en leur offrant un travail utile dans un environnement d'entreprise qui assure aussi une mission sociale

GLOSSARY ON SOCIAL ENTREPRISE

1. Terms common to most countries/languages.

Third system : (term created by the European Commission) refers to the economic and social institutions (such as coops, mutual companies, associations, foundations or charities) as well as job creation initiatives, intended to respond, through the provision of goods and services, to needs for which neither the market nor the public sector seems to be able to make adequate provision.

Social economy : set of organisations such as associations, coops, mutual aid organisations and foundations, voluntary and community sector organisations, producing goods and services with a social objective (the “stakeholder principle”), as opposed to a profit making objective (the shareholder principle). It refers to the not-for-profit sector and also to socially owned businesses with a social mission.

Third sector: synonym of not-for-profit sector; more restrictive and often excluding coops, sitting between the public and the private, with mixed financing; it can be seen either as a residual sector or dumping ground for those excluded from the two other sectors, or as an alternative route, and an interactive component of economy and society.

Plural economy: an idea of economy in which various stakeholders, the private sector, the public sector and the civil society contribute to the creation of a wealthier and more inclusive society and better reconcile the economy with the society.

Social enterprise: a company independent of government with an entrepreneurial strategy whose main purpose is to achieve social goals (e.g. tackling social exclusion, unemployment, lack of social services) –rather than to maximize profit for individuals or shareholders. They combine the entrepreneurial skills of the private sector with the social mission of the not-for-profit sector. They come in a variety of forms: coops, community businesses, credit unions, development trusts, etc.

Cooperative: association of persons united voluntarily to meet their common economic, social and cultural needs and aspirations through a jointly-owned and democratically controlled enterprise. (“one member, one vote” rule). Members can be workers, producers, consumers, savers, etc

Community. This term is used in two very different senses. One meaning “community of interest” refers to any category of people related to each other by virtue of specific common interest, values or origin (minority ethnic groups, people who are disabled, women, people who are homosexual); the other meaning referred as to “local community” or “community of place”, specifies a population living in a specific geographical area who may to some extent share values, interests and development vision, arising from their common locality. Definition and understanding of communities vary from country to country but it is commonly agreed that a community included a few common criteria (interdependence between members, voluntary activity, sense of belonging, cultural interaction, shared value sand interest, interaction with economic and political forces)

Voluntary organisation : self governing independent body of people who have joined together to take action either for the benefit of their members –including for defending their own interest – or for the benefit of a (large or local) community. (In French « association »)

Foundation : philanthropic organisation organised and operated as a funder of a defined community or non profit activity ; it often operates as a grant-making body or as provider of social, health, cultural and economic services.

A mutual organisation is owned and managed by its members and serves its interest; it can take the form of self help groups, friendly society and cooperatives, it excludes shareholding as they bring members who seek to provide a shared service from which they benefit. These organisations are widely represented in the insurance sector.

Micro credit: financing option for microenterprises and individuals, which provides small volume loans for both working capital and investment purposes; Micro credit schemes or programmes range from small one-off loans and guarantees to more sophisticated packages involving advisory services, loan circles or loans pools

2 Terms specific to certain countries or language.

Belgium/France (common terms).

Entreprises d’insertion (intermediate labour markets). They produce goods and services to be sold on the market and jointly offer jobs to disadvantaged or unemployed persons suggested by the Employment Service, in order to facilitate their integration into the labour market. A temporary (less than two year) work contract is signed with these persons, who benefit from support provided by tutors who can advice, train and help them and help to solve other problems such as housing or health. These enterprises conclude a agreement with the public employment service who check the quality of this tutoring and finance a part of their wage; these firms benefit as well form deduction of social security tax.

Parcours d’insertion (path of integration or personal development plan): step by step scheme defining social skills and capacities, each disadvantaged or long term unemployed person need to get before entry or return to the standard labour market. In Belgium, 4 steps are defined: socialisation and personal restructuring, upgrading, skills training and transition towards a job. Such path is not always "visible" to the beneficiaries who may not always understand such sequential pattern and may just be impatient to get a job.

Coopératives d’activité et coopératives d’intérêt collectif (self employment support coops) offer support – both in term of business services provided and also a basic income – to unemployed persons who wish to set up his/her job, become self employed or start a micro enterprise. Over a period of time (typically a few months) he/she can draft a business plan, make a marketing study and test in real his/her the starting stage of the business while exchanging with peers and benefiting from training, management and accounting advices and monitoring, provided by a "mentor" and other specialists.

Coopératives d'entreprises (*no English Equivalent?*): coops whose members are salaried from the coop but each one having an independent – but often close or complementary- economic activity, such as different trades in the construction sector. They share common services, know how and values, and often are each other clients and purchasing partners.

Couveuses d'entreprises (enterprise incubator): incubator for start-ups financed by a public body, often by a local authority, in which beneficiaries can develop and test their business idea, prepare their business plan and enjoy low cost premises. During the initial stage – before they sell on the market-, they get access to a large range of support service, as well as an income support or basic income.

Belgium (specific)

Sociétés à finalité sociale (company with a social aim or with a social responsibility): this is not a legal form for a company but a notion that any company (including a coop) can mention in its constitution. Three conditions are requested: only a small amount of profit is redistributed to share holders or associates; visible social aims and no share holder with 50% or more share or vote.

Entreprises de formation par le travail (EFT) (on the job training enterprises) hire young people often drop out from school, unskilled or with low skilled and social problems. They produce and sell goods or services, while providing training and skills as well as socialisation at work or work habits, self confidence, self esteem and self identity. They are cofunded by public bodies (public employment services or local authorities) which cover extra costs induced by low productivity, longer training time, production defaults, higher cost for tutoring and training, higher management or running costs, etc)..These young people receive a minimum wage or a training allowance . (around 60 EFT exist in the Walloon Region).

France (specific)

Economy solidaire (solidarity-based economy): new generation of initiatives set up by groups of local citizens, voluntary organisations or local partnerships (including private and public partners) wishing to promote "external forms of solidarity" or "social utility", such as integration of disadvantaged people into work and society, generation of jobs, basic education, community development, etc. This term is used to distinguish between these initiatives and the more traditional approaches such as co-operatives more focussed on " internal forms of solidarity" for the benefits of their own members. Legal forms are the same for both generations of organisations and together they are commonly known as the "social and solidarity based economy".

Associations intermédiaires (intermediary voluntary organisation): social enterprises which hire unemployed people and supply – on the basis of a contract - households, public sector organisations and private companies, for specific and short time tasks - often less than 16 hours a month. These associations define with each employee a "personal development plan " or "integration path", and provide guidance, training, advices and tutoring. They are financed by their commercial activity and by public subsidies. They belong to a national network called COORACE, structured on a regional basis (Coorace Normandie is one of the DP partners).

Les entreprises de travail temporaires d'insertion (special temporary job agencies for disadvantaged persons or long term unemployed). They must get a special permit from the public employment service and get support from qualified staff (1 for 12 employees). The regulation for "entreprises d'insertion" (see above) apply to them.

Les régies de quartier (neighbourhood social enterprises) Local partnerships between voluntary organisations and local authorities, set up in disadvantaged urban areas or social housing estates. They supply a range of services (maintenance, repairs, cleaning, gardening, education support to pupils, watching, cultural or leisure activities, drug rehabilitation, etc) to local residents while offering jobs to local unemployed residents. They are self financed (80% on average) and receive subsidies from the local authorities, social housing organisations or the public employment service (see entreprises d'insertion).

Les chantiers école: (school workshops) provide jobs, skills and work habits to unskilled and marginalised young people. They are set up by voluntary or training organisations, in partnership with local authorities. They are run by social workers or volunteers with experience in education, who operate as tutors and trainers. They are operating in the fields of construction, craft activities, environment protection, recycling, maintenance of public parks, etc.

Coopératives d'intérêt collectif (public interest coops), set up by a recent law in 2001 (around 40 have been created). They provide support to community development and supply community services. Their associates are beneficiaries, employees, volunteers and local authorities. Public authorities provide a "social utility label" which allow tax benefits and cuts in social security tax.

Boutiques de gestion (management boutiques). Voluntary or community organisations, which provide training, advice and support to start-ups (often unemployed persons willing to become self employed or set up a micro-enterprise). They are financed as training deliverers, by "vouchers for advice" provided to unemployed start-ups by the public employment services and they charge a low cost to beneficiaries.

Italy

Social cooperatives provide a large range of social and health services (A type) or are devoted to the integration of marginalised or disabled people into work (B type). Their legal form has been defined by a 1991 national law and by regional laws. Associates are employees, volunteers (less than half total) and, in type B social coops, beneficiaries.

Consortium of social coops. Joint organisation of several (minimum 3) social coops set up in order to run common activities, buy or supply common services, act as intermediary or lobby to public authorities. They are often organised at a provincial level (The Piacenza provincial consortium has been set up as one Equal action) or national (the best known is CGM, Consortio Gino Marttarelli).

United Kingdom

Charities: entity established for philanthropic purposes (such as relief of poverty, relief of the aged, of sickness, or advancement of education and other purposes beneficial to the community) that the law regards as charitable. It may include either an institution or trust fund which exists for public benefit, is not-for-profit and whose dominant purpose is charity. In the UK, charities are required to register with a Government Agency called the Charity Commission but this registration does not in itself confer incorporated status on the organisation.

Community-building: (or community capacity building): social and political process that result in creating alliances and strategic coalitions and ability of communities to influence their environment. It results in an increase in social capital in networks of trust that facilitate co-ordination and co-operation among diverse local organisations, agencies or actors.

Capacity-building: empowering activity that strengthens the ability of people and/or organisations to build their structures, systems, and skills so that they are able to define and achieve their objectives, engage in consultation and planning, manage projects, take part in partnerships, social enterprise and service delivery. There are four kinds of capacity/ability: organisational, technical infrastructure and community capacities. (Sources: S Skinner: Building Community Strengths 1997 and HM Treasury Cross cutting review of the role of voluntary and community sector. 2002)

Community Development Finance Institutions: Community Development Finance Institutions (CDFIs) are a new financial tool for social, economic and physical renewal in under-invested communities. They lend and invest in deprived areas and underserved markets that cannot access mainstream finance. They are sustainable, independent organisations that provide financial services with two aims: to generate social and financial returns

Credit unions: financial cooperatives (almost 1000 in the UK); they are, member-owned, voluntary, not-for-profit, self-help and democratic institutions that provide financial services to their members. They are value-driven and committed to serving the financial services needs of disadvantaged communities and individuals, often abandoned by mainstream banking. Defining features are open membership, democratic control and a desire to deliver high quality financially inclusive services rather than to make a return on share capital. They educate their members in order to exercised real financial control.

Co-operative: Co-operatives in the UK are engaged in a very wide range of business, from production to retailing, agriculture to high technology, finance to social housing. The main groups in the UK Co-operative sector are:

- consumer (retail) co-operatives
- production and service businesses associated with the consumer sector, such as the Co-operative Bank, Co-operative Insurance Society
- agricultural co-operatives associate farmers in joint marketing and/or purchasing enterprises,

- employee/democratically owned co-operatives have been acting in a "socially responsible" manner. Employee engagement through participation and social and environmental concern are fundamental values.
- credit unions are financial co-operatives which encourage regular savings to create a pool of money from which loans can be made to members,
- housing co-operatives provide affordable social housing to their tenant-members,
- community co-operatives, where members of a defined community work together to provide locally-needed facilities and to develop economic opportunities and regeneration initiatives,
- co-operative consortia enhance the competitiveness of sole traders and/or small businesses by providing them with mutual services,
- co-operative development agencies (CDAs)

Development Trusts: Development trusts aim to bring about social, economic and environmental renewal. We do this through community enterprise.

Development trusts are community-led enterprise organisations, working in towns, cities and rural areas across the UK, combining community-led action with business expertise. Distinctively, development trusts seek to move beyond provision of welfare services, by setting up enterprises (social businesses) which encourage self-help and reduce dependency.

They bring the entrepreneurial spirit of the private sector to the problems facing communities. As community based, not-for-profit organisations they work alongside the local voluntary sector and the local authority, sharing the values of public service and community benefit. As profit-makers, they share the private sector's focus on the value of wealth creation. Development trusts therefore are helping to create some of the most enterprising communities in the UK, where a can-do culture is driving local change.

Social Enterprise: This is a term that is being used with increasing frequency in the UK to describe a wide variety of business models (described elsewhere in this document) that have been in use for many years. The UK government describes social enterprise as –

“A business with primarily social objectives whose surpluses are principally re-invested for that purpose in the business or in the community, rather than being driven by the need to maximize profit for shareholders and owners.”

Social Enterprises use one of a number of forms of legal incorporation including “Company Limited by Guarantee”, “Company limited by shares”, “Limited Liability partnerships” and “Industrial & Provident Societies”. These forms of incorporation are regulated by statute with similar conditions to private companies although tax breaks may apply in some cases. Social Enterprises may also be registered as charities.

Social Firms: A social firm is a business set up specifically to create employment for disabled people. There are 3 core values that social firms will subscribe to within their businesses, oriented around Empowerment, Employment and Enterprise. The core values are:

Social Firms are committed to the social and economic integration of disabled people through employment. A key means to this end is economic empowerment through the payment of market wages to all employees.

Social Firms are supportive workplaces where the working environment is one that provides all employees with support, opportunity and meaningful work.

Social Firms are businesses that combine a market orientation and a social mission (“businesses that support” rather than “projects that trade”).

Social Entrepreneurs

Social entrepreneurship may be defined as a professional, innovative and sustainable approach to systemic change that resolves social market failures and grasps opportunities. Social entrepreneurs engage with a wide range of business and organisational models, both not-for and for-profit, but the success of their activities is measured first and foremost by their social impact. Thus social entrepreneurs may or may not use social enterprise as their delivery vehicle.